

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****16ème séance****De la séance ordinaire du**

de la législature

2016 - 2021

Jeudi 20 juin 2019, 19h.00

En la salle de la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne

Présidence : M. Patrick OPPLIGER

Sont présents : 36 Conseillères et Conseillers à l'appel, une Conseillère à assermenter

Excusées : Mmes LIGUORI Olga
 CORTHEZY Chloé
 MM. BEN NSIR Karim
 CORTHEZY Laurent
 FERAZZA Pier Antonio
 HORNUNG Pierre-Olivier
 PISANI Henri
 RACCIATTI Gabriel
 TIÈCHE Nicolas
 MASPOLI Patrick

Huissier : M. CORNU Jean-Marie
 Procès-verbal : Mme KAUFMANN Manuela

M. le Président Patrick OPPLIGER ouvre la 16^e séance de la législature. Il salue particulièrement M. le Syndic Daniel CROT, Mme et MM les Municipaux Claudia PERRIN, Blaise JAUNIN et Denis FAVRE (M. Luigi MANCINI étant excusé), Mme Sandra CACCIA, boursière communale, Mme Nicole PRALONG, secrétaire municipale, ainsi que M. Jean-Marie CORNU, huissier. Ses salutations s'adressent également au représentant de la presse et au fidèle public. Il constate que la convocation a été envoyée dans les délais, par lettre datée du 5 juin 2019.

1. Appel

Il est effectué par Mme Manuela KAUFMANN.
 36 Conseillères et Conseillers sont présents sur 54 (10 sont excusés, 8 ont annoncé une arrivée en retard). Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. le président Patrick OPPLIGER demande à M. le Conseiller Jean-Claude PISANI la confirmation de la démission de deux membres de l'ASIGOS. Ce dernier confirme et précise qu'il s'agit de Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY et de M. Nicolas TIËCHE. Suite à ces démissions, M. Patrick OPPLIGER demande une modification de l'ordre du jour, à savoir l'ajout de l'élection complémentaire de deux membres à l'ASIGOS. Cette élection se fera au point 15 de l'ordre du jour.

3. Assermentation

M. le Président Patrick OPPLIGER procède à l'assermentation de **Mme Virginie KOLENKO**, Conseillère communale EIR qui remplace **M. le Conseiller Yvan BUEHNER** démissionnaire. Après lecture du serment et promesse, **Mme KOLENKO** rejoint l'assemblée.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 avril 2019

M. le Municipal Blaise JAUNIN propose à la page 228, pour la clarté du procès-verbal, de transmettre à la secrétaire le Power point qu'il avait présenté lors de la séance précédente du Conseil communal.

Aucune autre remarque n'étant faite, l'assemblée passe au vote à main levée pour accepter les modifications telles que proposées. Le procès-verbal est adopté à la majorité.

M. le Président Patrick OPPLIGER remercie **M. le Vice-président Henri PISANI** d'avoir présidé la séance du 11 avril 2019 et la secrétaire pour la précision du procès-verbal.

5. Communications du Bureau

M. le Président Patrick OPPLIGER lit le texte suivant :

- Selon le courriel du 2 juin, je prie les présidents des commissions permanentes de bien vouloir transmettre très rapidement les listes de présences des séances à notre secrétaire Mme Manuela Kaufmann, afin qu'elle puisse effectuer le calcul des jetons de présence à payer pour ce semestre.
- Le 8 mai, j'ai été invité à l'AG de Bel Automne.
- Le 15 juin, j'ai eu l'occasion d'assister à la journée des communes vaudoises à Cossonay.
- J'ai reçu deux lettres de démissions : MM. Martial GRIN et Nicolas TIECHE.
- Je vous donne les résultats des votations fédérales du 19 mai 2019 :

N° : 01 Objet : Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)

BULLETTINS	Rentrés	916
	Blancs	23
	Nuls	1
	Valables	892

Suffrages	
Oui	716
Non	176
Taux de participation	44.88 %

N° : 02 Objet : Directive de l'UE sur les armes

BULLETTINS	Rentrés	916
	Blancs	10
	Nuls	2
	Valables	904

Suffrages	
Oui	617
Non	287
Taux de participation	44.88 %

6. Communications de la Municipalité (Syndic et Municipaux)

M. le Syndic Daniel CROT lit le texte suivant :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Une rencontre a eu lieu avec les Syndics des Communes de Cheseaux et d'Etagnières le 1^{er} mai dernier afin d'évoquer mon remplacement au sein du Conseil d'Administration du LEB, mon mandat arrivant à échéance le 30 juin prochain. D'un commun accord, il a été décidé d'informer le Président du Conseil d'Administration du LEB de la candidature de la Commune de Romanel-sur-Lausanne pour une représentation au CA du LEB pour un mandat allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022, en lui suggérant ensuite que la Commune d'Etagnières prenne le relais dès cette date, en relation avec les importants travaux qui seront entrepris dans leur commune.

La réception des nouveaux habitants et citoyens a eu lieu le mercredi 15 mai dernier. Les invités ont été reçus tout d'abord au Collège des Esserpys, où ils ont pu visiter les locaux dévolus à l'UAPE, puis se sont rendus ici, dans la salle du Conseil communal, où le Président du Conseil communal a pu leur expliquer le rôle du législatif et le Président des Sociétés Locales a pu également présenter rapidement les différentes sociétés membres. La soirée s'est terminée par un apéritif et un repas pris en commun dans une ambiance très sympathique dans la salle polyvalente. Quelques chiffres intéressants : sur 272 invitations envoyées aux nouveaux habitants, 48 personnes (comprenant 10 enfants), ont répondu présentes et sur 89 invitations envoyées aux nouveaux citoyens, 8 se sont inscrits pour participer à cette soirée ayant lieu, je le rappelle, tous les deux ans, au vu de la faible participation des personnes concernées et intéressées par cette soirée festive.

Monsieur Stéphane Auer, technicien communal, a quitté les fonctions qu'il occupait au Bureau Technique avec effet au 31 mai 2019 pour prendre une retraite anticipée.

Un courrier signé conjointement avec le FC Lausanne Sport a été envoyé le 12 juin à Mme Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat, pour solliciter un rendez-vous destiné à évoquer le projet d'implantation d'un centre d'entraînement pour le club ainsi que pour avoir des nouvelles du développement du futur projet du SAN.

Nous avons reçu l'approbation de la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire pour un contrat d'apprentissage établi au nom de Monsieur Sam Marion, qui débutera une formation d'Agent d'exploitation CFC Service de voirie, du 29 juillet 2019 au 28 juillet 2022. »

M. le Conseiller municipal Denis FAVRE lit le texte suivant :

« La Municipalité a pris connaissance à regrets de la décision prise par le Bureau du Conseil communal lors de sa réunion du 15 mai dernier de ne pas porter à l'ordre du jour le Préavis municipal No 33/2019 « Crédit de construction – Chemin du Village : remplacement des collecteurs et conduites industrielles ». Les raisons de notre étonnement sont les suivantes :

- Cela fait partie du droit d'initiative de la Municipalité, art. 62 du RCC.
- L'ordre du jour est établi d'entente entre le Bureau et la Municipalité, art. 26 du RCC.
- Ce préavis est conforme à l'art. 95 du RCC.
- Cet investissement figure depuis plusieurs années au tableau des investissements.

La Municipalité tient à féliciter la Commission d'urbanisme pour le rapport qu'elle a établi le 20 mai dernier au sujet des oppositions formulées lors des mises à l'enquête publique des dossiers touchant aux Parcelles Nos 160 au ch. du Village 35, 485 au ch. des Terreaux 5 et 14 au ch. des Terreaux 2. Ce rapport a conclu que l'ensemble de ces projets respectent les critères de construction en termes d'esthétisme et s'intègrent dans le bâti existant en maintenant l'esprit village. La prochaine étape consiste en la réception des opposants à ce projet, ce qui se fera tout prochainement.

La Municipalité a mis à l'enquête une partie du Plan de Quartier du Raffort. Nous espérons ainsi que cette friche industrielle à l'entrée de Romanel-sur-Lausanne devienne un quartier de qualité. »

M. le Conseiller municipal Blaise JAUNIN lit les communications de **M. le Conseiller municipal Luigi MANCINI** (excusé).

« La mise à l'enquête publique des quatre modules externes provisoires destinés à accueillir quatre classes dès la rentrée scolaire d'août 2019, qui seront installés au bas de l'Esplanade de Prazqueron, est terminée depuis dimanche dernier. Une opposition, demandant à ce qu'un WC adapté à l'usage des personnes handicapées soit réalisé au rez-de-chaussée, à moins qu'un WC adapté conforme ne soit déjà accessible dans le bâtiment à proximité, a été formulée le 11 juin 2019 par l'Association Vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés. Notre architecte-conseil, Monsieur Olivier Lyon, a répondu à cette Association par courrier daté du 12 juin 2019 afin de l'informer qu'un WC adapté à l'usage des personnes handicapées est déjà situé au rez-de-chaussée du collège existant à proximité, en demandant par conséquent à ce que cette opposition soit retirée. »

Monsieur le Conseiller municipal Blaise JAUNIN lit le texte suivant :

« Un recours a été déposé par une entreprise soumissionnaire suite à l'Appel d'offres lancé pour la collecte et le transport des déchets ménagers et à l'adjudication de ce marché à l'entreprise ayant réuni les meilleurs critères en la matière. Notre avocat, Me Alain Thévenaz, a été saisi de ce dossier et s'occupe du traitement de ce recours.

Pour donner suite à notre demande, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes à Lausanne a effectué des comptages sur le chemin des Terreaux entre le mardi 7 et le lundi 13 mai dernier. Le Trafic Journalier Moyen est de 85% avec un passage, à la hauteur du No 1, de 2'621 véhicules circulant à une vitesse moyenne de 49 km/h. et, à la hauteur du No 5, un Trafic Journalier Moyen identique, avec le passage de 1'746 véhicules circulant à une vitesse moyenne de 45 km/h. »

7. Préavis municipal N° 31/2019

a) Comptes 2018

b) Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2018

M. le Conseiller Philippe MUGGLI lit le rapport de la Commission des Finances.

Pages jaunes 1-16.

DISCUSSION

M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER a une question sur la rubrique 925 « Passifs transitoires anticipés ». Il est fait mention également d'une participation aux infrastructures communales, promoteurs en Rebaterel, qui n'a pas encore été ventilée. Quel en est le montant et l'impact sur les comptes ?

M. le Syndic Daniel CROT rappelle que c'est un dossier épineux qui était arrivé assez loin dans la justice. La commune a eu gain de cause auprès du Tribunal Fédéral dans le courant du 2^e semestre 2018. Le fonds de réserve n'a pas été décidé pour le quartier de Rebaterel, mais cela va se faire. Il demande un petit instant pour chercher les chiffres.

Pages blanches : 17-29 Administration générale. Pas de discussion.

Pages 30-35 : Finances. Pas de discussion.

Pages 36-45 : Domaines et bâtiments. Pas de discussion.

Pages 46-59 : Travaux. Pas de discussion.

Pages 60-75 : Instruction publique et cultes. Pas de discussion.

Pages 76-83 : Police. Pas de discussion.

Pages 84-91 : Sécurité sociale. Pas de discussion.

Pages 92-95 : Services industriels.

DISCUSSION

M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER pose une question concernant le service électrique qui bénéficie cette année d'une dissolution de réserve de CHF 350'000.-. Sans cela, ce service aurait eu une perte de CHF 208'000.- qui représente à peu près 2 points d'impôt. Il voudrait savoir si la Municipalité envisage des mesures pour couvrir cette perte et si elle entend conserver ce service électrique.

M. le Syndic Daniel CROT répond qu'aujourd'hui la commune a encore un fonds de CHF 390'000.- qu'elle doit réguler avant d'intervenir sur les Services industriels et notamment sur le prix de l'électricité.

Pour revenir à la question précédente de **M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER** sur Rebaterel, il s'agit d'une somme de CHF 515'000.-. Aujourd'hui il reste CHF 487'000.-, car il a été nécessaire de payer les frais d'un recourant. Ce montant sera affecté notamment pour les futurs travaux de la Sauge et la jonction RC 448, de même que pour le carrefour du Lussex et pour d'éventuels achats de terrain.

M. le Conseiller Lothar HELM remarque qu'à la page 95, le point 4351 est intitulé « Vente d'eau, énergie et combustibles ». Etant donné que Romanel ne vend plus d'eau, ni de gaz, est-ce qu'on pourrait renommer ce point ou faut-il le laisser tel quel ?

M. le Syndic Daniel CROT précise que c'est l'intitulé du chapitre comptable qui n'est pas tout à fait exact, mais il est imposé par la terminologie du plan cantonal.

Page 96-102

La Commission des Finances propose d'approuver les Comptes 2018 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

La parole n'est pas demandée pour la discussion générale.

M. le Président Patrick OPPLIGER relit les conclusions du rapport.

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- Vu le préavis municipal n° 31/2019 adopté en séance du 23 avril 2019,
- Ouï le rapport de la Commission des Finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'approuver les comptes communaux 2018 tels que présentés,
2. D'en donner décharge à la Municipalité.

L'assemblée passe au vote à main levée.

Résultat des Votes : 44 présents, 44 pour, 0 contre, 0 abstention.

Les Comptes 2018 sont approuvés à l'unanimité.

M. le Syndic Daniel CROT remercie le Conseil pour la confiance accordée lors de l'établissement de ces comptes, la Commission des Finances pour son excellent rapport et la boursière. Romanel passe d'une situation financière mauvaise à une situation fragile. Il espère continuer sur cette lancée et dans quelques années avoir une situation AA+++ . Il assure que la Municipalité continuera de faire des efforts dans cette voie pour maîtriser toutes les charges qu'elle pourra maîtriser.

8. Rapport de gestion de la Commission de Gestion pour l'exercice 2018

M. le Président Patrick OPPLIGER rappelle qu'un rapporteur peut être dispensé de la lecture de son rapport si les différentes pièces du dossier ont été remises par écrit ou par voie électronique au moins 5 jours à l'avance. L'article 103 du RC prévoit au moins 10 jours pour le rapport de gestion.

M. le Conseiller Thierry HENRY lit le rapport de la Commission de Gestion.

Pages1-8. Chapitre 1.

DISCUSSION

M. le Conseiller Alain BALLY rapporte le cas d'un voisin décédé depuis deux mois, sur la porte duquel un papier avec l'en-tête de la commune informait que l'électricité allait être coupée. Comment se fait-il que l'employé de la commune ne soit pas au courant du décès de cette personne ?

M. le Syndic Daniel CROT répond qu'il regardera avec le responsable des Services industriels. Il estime qu'il doit s'agir d'un couac, car il signe lui-même les avis de coupure. En même temps, les avis de coupure sont transmis par la Romande énergie et la commune ne vérifie pas forcément la situation du destinataire.

M. le Conseiller Thierry HENRY reprend la lecture du rapport.

Pages 8-10. Dicastère de M. le Municipal Denis FAVRE. Pas de discussion.

Pages 10-12. Dicastère de M. le Municipal Luigi MANCINI. Pas de discussion.

Pages 12-14. Dicastère de M. le Municipal Blaise JAUNIN. Pas de discussion.

Pages 14-15. Dicastère de Mme la Municipale Claudia PERRIN. Pas de discussion.

Pages 15-16. Pas de discussion.

Il remercie les membres de la Commission de Gestion et la Municipalité.

L'assemblée passe au vote à main levée.

Résultat des votes : 44 présents, 44 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

M. le Président Patrick OPPLIGER et **M. le Syndic Daniel CROT** remercient la Commission de Gestion pour les nombreuses heures consacrées à ce travail et pour la bonne ambiance régnant lors des séances de travail.

9. Préavis municipal N° 32/2019 « Installation d'une nouvelle cabine de distribution Basse Tension au chemin des Biolles »

M. le Conseiller Olivier PACHE lit le rapport de la Commission technique qui propose d'accepter le préavis.

M. le Conseiller Philippe URNER lit le rapport de la Commission des Finances qui propose d'accepter le préavis.

DISCUSSION

M. le Conseiller François MORIER pose une question au sujet de la sous-station de Cousson. Il voudrait savoir si elle sera bien alimentée, car pendant les années où il a habité au ch. du Taulard, il y avait souvent 208-213V à la place de 230V.

M. le Municipal Denis FAVRE assure que le Bureau technique a vérifié qu'il n'y ait pas de surcharge. Il n'y a aucun souci à se faire. Il précise également qu'en électricité il est tout à fait possible d'avoir moins de 220V.

M. le Président Patrick OPPLIGER relit les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N°32/2019, adopté en séance de Municipalité du 14 mai 2019,
- ouï le rapport de la commission technique,
- ouï le rapport de la Commission des finances

d é c i d e

- d'accepter le préavis municipal N° 32/2019 tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de 73'000 CHF TTC pour l'installation d'une nouvelle cabine de distribution « Basse Tension » au chemin des Biolles ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles dans les limites du plafond d'endettement ;

L'assemblée passe au vote à main levée.

Résultat des votes : 44 présents, 44 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le préavis 32/2019 est approuvé à l'unanimité.

M. le Municipal Blaise JAUNIN remercie l'assemblée au nom de **M. le Municipal Luigi MANCINI**.

10. Election du Président du Conseil communal pour 2019-2020

M. le Président Patrick OPPLIGER tient à préciser que, malgré les bruits qui courent dans le village, c'est le Conseil communal qui choisit le candidat.

Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY cède sa place de scrutatrice à **Mme la Conseillère Ariane MORAND** scrutatrice-suppléante.

M. le Conseiller Romain BIRBAUM, au nom de l'Entente Indépendante de Romanel, propose la candidature de **Mme Marlyse RUEDI-BOVEY**. Née à Romanel en 1948, elle y a passé la plus grande partie de sa vie. Entrée au Conseil communal en 2013, elle a été membre et Présidente de la Commission de Gestion. Actuellement enseignante retraitée, elle continue à donner des cours de français à des adultes et à des futurs policiers. Elle est la seule candidate et accepte cette proposition.

M. le Président Patrick OPPLIGER rappelle que l'élection du président et du vice-président se font au bulletin secret à la majorité absolue au premier tour et la majorité relative au second tour (article 12 du RC). Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. Tout le monde vote, y compris l'actuel président.

L'assemblée passe au vote au bulletin secret.

Résultat des votes : 44 bulletins délivrés, 44 bulletins rentrés, 0 blancs, 0 nuls, 44 valables, majorité 23.

41 voix pour, 3 voix éparses. **Mme Marlyse RUEDI-BOVEY** est élue Présidente du Conseil communal pour 2019-2020. Elle remercie MM. les Conseillers et Mmes les Conseillères pour la confiance qu'ils viennent de lui accorder et s'engage à faire de son mieux pour que les séances se déroulent dans une belle harmonie, dans le respect des uns et des autres et dans une belle collaboration avec la Municipalité. Elle remercie également M. Patrick OPPLIGER pour le climat de travail dans la bonne entente qu'il a assuré pendant ses deux années de présidence.

11. Election du Vice-président du Conseil communal pour 2019-2020

M. le Conseiller Jean Luc PEREY, au nom du PLR, propose la candidature de **M. Henri PISANI**, actuel Vice-président du Conseil. M. Henri PISANI souhaite poursuivre son activité au sein du Bureau et continuer à y apporter son expérience et son support. Il est un des plus anciens membres du Conseil et a occupé successivement de nombreux postes : Commission des Finances, de Gestion, Présidence, Vice-présidence etc.

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ propose sa propre candidature, en tant qu'indépendant. Il est membre du Conseil depuis 2006, a fait partie des commissions Ajenol, Jeunesse et pendant 3 ans il a fait partie du Bureau comme scrutateur. Le poste de Vice-président l'intéresse vivement.

M. le Président Patrick OPPLIGER précise qu'il a reçu un mail de M. Henri PISANI qui confirme accepter la candidature au poste de Vice-président.

L'assemblée passe au vote à bulletin secret.

Résultat des votes : 44 bulletins délivrés, 44 bulletins rentrés, 0 blancs, 1 nul, 43 bulletins valables, majorité absolue au premier tour 23. **M. Guillaume DERIAZ 27 voix.**

M. Guillaume DERIAZ est élu Vice-président du Conseil communal pour 2019-2020.

12. Elections des Scrutateurs pour 2019-2020

Conformément à l'article 12 du RC, pour les scrutateurs et les scrutateurs-suppléants, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

M. le Conseiller Alain BALLY propose sa propre candidature. Il est Président de Romanel Libre, il souhaite mettre son dynamisme au sein du Bureau du Conseil et s'investir plus pour la commune.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI propose la candidature de **M. Pascal MEYLAN** au nom du groupe PLR. C'est sa deuxième législature au Conseil communal et il a déjà été scrutateur-suppléant.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

MM. Alain BALLY et Pascal MEYLAN sont tacitement élus scrutateurs pour 2019-2020.

13. Election des Scrutateurs-suppléants pour 2019-2020

Conformément à l'article 12 du RC, pour les scrutateurs et les scrutateurs-suppléants, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

M. le Conseiller Romain BIRBAUM propose la candidature de **Mme Ariane MORAND** au nom de l'EIR. Elle a déjà été scrutatrice-suppléante.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI propose la candidature de **Mme Nadia PISANI BEN NSIR** au nom du PLR.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Mmes Ariane MORAND et Nadia PISANI BEN NSIR sont élues tacitement scrutatrices-suppléantes pour 2019-2020.

14. Election des membres de la Commission de Gestion

Conformément à l'article 45 du RC, pour la nomination de la Commission de Gestion, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

M. le Conseiller Simon LOB propose la candidature de **M. Jérémie DAEHLER** au nom du Parti Socialiste. Employé de commerce, au Conseil depuis 2016.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI propose la candidature de **M. Christian TRINCA COLONEL** au nom du PLR.

M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN propose les candidatures de **MM. Pascal CUGNONI et Romain BIRBAUM** déjà membres de la Commission.

4 candidatures pour 5 sièges.

MM. Jérémie DAEHLER, Christian TRINCA COLONEL, Pascal CUGNONI et Romain BIRBAUM sont élus tacitement à la Commission de Gestion pour 2019-2020. Un poste est à pourvoir au prochain Conseil le 26 septembre 2019.

15. Election complémentaire de deux membres à l'ASIGOS suite à la démission de Mme Marlyse RUEDI-BOVEY et M. Nicolas TIECHE

M. le Conseiller Romain BIRBAUM propose la candidature de **Mme Virginie KOLENKO** au nom de l'EIR. Elle souhaite s'investir dans cette commission afin de contribuer à son bon fonctionnement et à la poursuite de ses objectifs.

M. le Président Patrick OPPLIGER précise que le PS n'ayant pas de candidat, cette place devient vacante pour tous les groupes, y compris les indépendants.

Conformément à l'article 45 du RC, pour la nomination de la Commission de Gestion, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, **Mme Virginie KOLENKO** est élue tacitement membre de l'ASIGOS pour 2019-2020. Un poste est à repourvoir au prochain Conseil le 26 septembre 2019.

16. Informations des commissions permanentes au Conseil communal

Commission consultative du Feu

Mme la Conseillère Aurélie MELLO présente divers événements :

- Le 28.02.2019 Contrôle des comptes du SDIS La Mèbre en présence du boursier communal M. Laurent VIAL. Les comptes étaient très bien tenus.
- 10.04.2019 Séance CCF (plusieurs départs)
- Modification de l'organigramme du SDIS suite aux départs de l'Etat-Major (plus optimal au niveau des ressources et plus clair au niveau des responsabilités).
- Modification en conséquence du Règlement intercommunal du SDIS, faisant l'objet d'un Préavis Intercommunal à envoyer au juriste cantonal pour consultation, soumis à CCF, soumis à chaque Conseil communal, soumis au Canton pour approbation.

Commission de Jeunesse

Mme la Conseillère Marlène JURIENS informe que la commission s'est réunie le 3 juin en présence de Mme PERRIN. Les idées qui en ont résulté seront soumises au prochain conseil.

Commission ASIGOS

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI annonce que la prochaine séance de l'ASIGOS aura lieu à Romanel le 23 septembre 2019 pour voter le budget et assermenter les deux personnes que le Conseil communal de Romanel aura désignées d'ici-là.

17. Propositions individuelles et divers

Mme la Conseillère Aurélie MELLO soulève la question de l'entretien des sentiers communaux, notamment celui du Rosset. Est-il du ressort de la commune (cf. Rapport Cogest p.9, § 4.6) ou est-ce un sentier privé ? Les branches des arbustes des haies envahissent le sentier, rendant difficile le passage pour un adulte, bientôt pour les enfants et très probablement une poussette double ne passe plus...

M. le Municipal Blaise JAUNIN remercie pour la remarque et répond qu'il donnera les instructions nécessaires à M. BOTRE.

M. le Syndic Daniel CROT félicite Mme Marlyse RUEDI-BOVEY pour son élection au poste de Présidente du Conseil communal et est persuadé que les excellents contacts eus lors du travail à la Commission de gestion vont perdurer dans la nouvelle fonction.

Il remercie sincèrement M. le président Patrick OPPLIGER pour les bons rapports et la bonne entente qu'ils ont eus pendant deux ans.

Il remercie également la Commission de Gestion qui avait suggéré de donner une nouvelle forme au Rapport de Gestion. Après une cure drastique, il n'en reste que 44 pages,

présentées de manière plus conviviale par Mme Mélanie HILPERT (CAMPICHE). La Municipalité la remercie et la félicite pour cet excellent travail.

M. le Conseiller Simon LOB demande si la commune pense installer un radar sur la route qui passe devant l'Auberge de la Charrue, car il a appris par différentes personnes qu'il y a des voitures qui passent au rouge, parfois même à midi à l'heure de passage des enfants. Il aimerait avoir les potentielles propositions de la Municipalité à ce sujet.

M. le Municipal Blaise JAUNIN répond que dans le cadre du préavis sur le renouvellement du Chemin du Village, une des pistes est de refaire l'entier des feux lumineux et peut-être d'installer des radars.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI remercie M. JAUNIN et M. CORNU qui, suite à son intervention au conseil du 11 avril 2019, ont installé le radar pédagogique au ch. de Judée. Il encourage l'installation plus fréquente de ce radar, vu qu'en 2018 il n'a été installé que 6 fois.

M. le Municipal Blaise JAUNIN informe que si le radar n'a pas été posé plus souvent, c'est parce qu'il était en réparation.

M. le Conseiller Pascal CUGNONI revient une troisième fois avec « le parkage sauvage » au ch. de Sous-Mont, pour demander l'intervention de la Municipalité. Tous les matins il y a des gens qui sont garés sur les trottoirs et les riverains en ont ras le bol.

M. le Municipal Blaise JAUNIN comprend le problème et estime que dans d'autres quartiers c'est la même situation. Le point positif qu'il en tire, c'est que cela rapporte pas mal d'argent à la commune, chaque semaine la Municipalité signant un nombre d'amendes assez conséquent.

M. le Conseiller Lionel PISANI demande des précisions sur la lettre circulaire de Lausanne-Sport.

M. le Syndic Daniel CROT répond qu'il y a deux ans, la commune de Romanel a été approchée par Lausanne-Sport qui cherche un endroit pour construire un centre de formation. La tournée des terrains disponibles sur Romanel a mis en avant un terrain au chemin de La Sauge qui leur convenait bien en termes de proximité et de surface. Fin mai, ils sont venus à Romanel et ont également confirmé par écrit que la commune disposait du terrain qui les intéressait le plus. Il reste à obtenir au niveau cantonal l'affectation de ce terrain. Dans ce sens, pour aller de l'avant, un rendez-vous a été pris directement avec la Présidente du Conseil d'Etat. Par ailleurs il informe que le projet du Service des autos n'a pas reçu l'aval du canton. Mais la zone de La Sauge est convoitée également par une entreprise régionale jardinière qui se trouve actuellement à Jouxens et Renens.

M. le Conseiller Thierry HENRY signale un manque de communication de la Municipalité envers les Sociétés locales. Romanel a la chance d'accueillir une super installation qui viendra au Green Club : un padel qui sera construit sur le terrain de la commune. Mais aucune société locale n'a été informée qu'il allait y avoir des travaux. Il est clair que la Municipalité en a l'entière responsabilité et peut l'administrer comme elle veut, mais les sociétés locales et sportives de la commune sont des partenaires avec lesquels on doit dialoguer. Une petite communication aurait pu être établie.

M. le Syndic Daniel CROT répond que FC Romanel en était informé, la preuve c'est qu'il a même fait une remarque lors de la mise à l'enquête. Concernant le padel qui ouvrira ses portes le 5 juillet, toutes les informations seront dans le prochain numéro de Romanel Info.

M. le Conseiller Thierry HENRY insiste sur la justesse de sa remarque, en évoquant le cas de la Pétanque, juste à côté, qui n'en a pas été informée. C'est une question de courtoisie.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI souhaite d'abord connaître les résultats complets de l'élection du Vice-président, notamment les voix des gens qui n'ont pas été élus, par respect pour ceux qui se présentent.

M. le Président Patrick OPPLIGER relit les résultats des votes : 44 bulletins délivrés, 44 bulletins rentrés, 0 blancs, 1 nul, 43 bulletins valables, majorité absolue au premier tour 23. M. Guillaume DERIAZ 27 voix. M. Henri PISANI 16 voix.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI rappelle la situation du chemin du Taulard où des voitures continuent à se garer malgré le déplacement de la palissade. Il suggère de passer à un autre moyen punitif, même si les amendes semblent rapporter de l'argent à la commune, par exemple bloquer les véhicules. Deuxièmement, il revient sur un problème déjà signalé par lui dans le passé. On n'arrive plus à lire les écriteaux avec le nom des rues. La commune pourrait-elle faire quelque chose à ce sujet ?

M. le Municipal Blaise JAUNIN répond que la nouvelle loi sur les amendes d'ordre prévoit qu'à partir du moment où le contrevenant paie son amende, il n'est pas possible d'utiliser d'autres moyens : il est interdit de bloquer le véhicule ou de le faire enlever par une dépanneuse.

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE revient sur la remarque de Mme la Conseillère Aurélie MELLO et promet, en tant que propriétaire concerné par l'entretien du Sentier du Rosset, d'y jeter un coup d'œil.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI fait un commentaire sur les comptes : ils sont bons « comptablement ». Mais il souhaiterait une vision financière réelle de la comptabilité lors du prochain arrêté d'imposition en septembre. Il n'est pas rassuré quand il entend que la commune a CHF 19'000'000.- de dettes et CH 11'000'000.- de fonds de réserve comptables.

M. le Président Patrick OPPLIGER revient sur la communication de la Municipalité concernant le renvoi du préavis 33/2019. Rien n'est faux dans ce que la Municipalité a fait. L'article 26 du RC prévoit une entente entre le Bureau et la Municipalité, donc le Bureau n'a pas l'obligation d'accepter un préavis. Un autre document dit que, pour autant que des délais raisonnables soient envisagés, cas d'urgence réservé, la Municipalité a le droit de faire inscrire à l'ordre du jour tous les objets qu'elle souhaite soumettre aux débats du Conseil. Pour sa part, le Président devant gérer et ses commissions et sa séance, il peut refuser des ordres du jour pléthoriques ou des délais tellement courts qu'ils ne permettent pas aux commissions de procéder à l'examen correct du préavis en question. Il tenait à préciser ceci pour ne pas passer pour « un gros méchant ». De plus, comme il préfère une bonne entente à une mauvaise écoute, il présage que le futur Bureau fera mieux que le Bureau précédent.

M. le Président Patrick OPPLIGER présente ses remerciements à la fin de son mandat en lisant le texte suivant :

« Comme je l'avais annoncé à la lecture de la lettre de démission de notre ami Martial,

Cher Martial, je te remercie pour ces années passées au sein de notre Conseil et plus particulièrement au Bureau où nous avons pu échanger nos points de vue sur notre village, sur la collaboration avec la Municipalité.

J'ai eu beaucoup de plaisir à écouter notre sage, eh oui, tu es le doyen, le doyen en âge, je précise, car certains pourront se sentir offusqués si je parle de doyen, mais je les rassure, les concernant, j'aurais plutôt utilisé le terme de dinosaure ! La sagesse dont tu fais preuve

te dicte de te retirer de la vie politique de notre commune et c'est avec regret, mais beaucoup de compréhension que je respecte ta décision. Donc, encore merci pour ces journées ou soirées où tu as accordé de ton temps pour notre village. »

M. le Syndic Daniel CROT propose au Conseil de descendre à L'Auberge de la Charrue, qui est encore ouverte, pour boire un pot, comme à la belle époque.

M. le Président Patrick OPPLIGER continue son discours :

« Voilà, avant de lever la séance, il est venu le temps de vous adresser quelques mots en cette fin de mandat. J'ai beaucoup de plaisir d'occuper cette fonction de Président, parfois des doutes, lorsque je recevais les rapports des commissions et en voyant les amendements, je dois dire que vous m'avez gâté, mais ces doutes se sont très vite envolés.

Je tiens à vous remercier pour la confiance durant ces deux mandats et la qualité des débats, parfois à la limite. Je tiens également à remercier notre secrétaire, Mme Kaufmann, qui s'est beaucoup impliquée dans l'apprentissage de cette matière pas facile à maîtriser et dans la vie de notre Bureau et qui continue jusqu'à la fin de la législature dans sa fonction, ainsi que l'ensemble de mes collègues du Bureau, pour le travail accompli dans la bonne humeur au sein du Bureau. Mais j'aimerais m'adresser à notre Vice-président, Henri, qui a été depuis le début de cette législature Président, puis Vice-président, lorsque j'ai repris cette fonction. Tu avais dit « cela sera plus facile pour toi » si ma mémoire est bonne. Alors, je te rassure, cela n'a pas été plus facile, mais différent. En effet, il m'a fallu faire ma place et apprendre à connaître les personnes avec qui j'allais devoir collaborer et communiquer ! Grâce à toi, j'ai amélioré mon score au scrabble, mais j'ai surtout appris que si je voulais faire passer un message, il fallait rester soi-même et surtout éviter de longs discours où même le Larousse ou le petit Robert ne servent à rien pour comprendre le message ! Donc, merci pour ces trois années passées à tes côtés au Bureau.

J'aimerais aussi remercier notre huissier, M. Jean-Marie Cornu, pour le travail effectué et surtout les kilomètres parcourus pendant nos séances.

Mes remerciements vont bien entendu à l'ensemble du personnel communal pour le travail effectué pendant toute l'année pour notre village et nos habitants. Je ne voudrais pas oublier Mmes PRALONG et HILPERT, ainsi que Mme CACCIA pour la collaboration et leur disponibilité à renseigner durant ces deux années de Présidence.

Enfin, j'arrive à la Municipalité, durant ces deux mandats, nous avons pu échanger calmement, rarement en haussant le ton, et oui cela arrive, nos points de vue sur nos prérogatives respectives. Je tiens à vous remercier pour cette collaboration, qui, je l'espère, va perdurer longtemps !

Pour conclure, Madame la future Présidente du CC, chère Marlyse, je te souhaite beaucoup de plaisir à occuper cette nouvelle fonction prenante et passionnante qui commencera dans quelques jours. »

Prochain Conseil communal le 26 septembre 2019 à 20h dans la même salle.

Séance levée à 21h30.

Le Président

Patrick OPPLIGER

La Secrétaire

Manuela KAUFMANN